

Livret d'accueil 2026-2027

VILLE DE GANNAT



PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

©Ville de Gannat - Service Communication - Mars 2026

 **Ville de Gannat**
la ville à la campagne ! 

26 place Hennequin - 03800 Gannat
Tél. : 04 70 90 00 50
www.ville-gannat.fr

Édito

Chers parents, chers élèves, chères familles,

La rentrée de septembre 2026 se prépare. Nous avons le plaisir de vous présenter le livret d'accueil Petite enfance, Enfance et Jeunesse, qui regroupe toutes les informations utiles pour les 3 mois à 17 ans.

À Gannat, l'éducation et le bien-être des jeunes restent une priorité. Nous poursuivons nos actions pour offrir un cadre bienveillant, stimulant et adapté, en lien avec notre Projet Éducatif Global, mobilisant tous les acteurs éducatifs.

Cette année, plusieurs actions seront renforcées : alimentation de proximité et de qualité toujours cuisinée maison, éducation artistique et culturelle, citoyenneté, amélioration des équipements, création d'un nouvel accueil de loisirs à Gannat au cœur du pôle sportif et relocalisation de la crèche et du Relais Petite Enfance dans des locaux plus adaptés et spacieux.

Nous restons à votre écoute et vous souhaitons une excellente année scolaire.

Bien fidèlement,

Véronique POUZADOUX

Maire de Gannat

Présidente de la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

Stéphanie CARTOUX

Adjointe au Maire





CONTACT

Tél. 06 71 36 25 11

Le Conseil Municipal des Enfants

Un Conseil Municipal des Enfants, pour quoi faire ?

La participation au CME permet de sensibiliser les enfants élus au fonctionnement de leur cité et de relayer auprès de leurs camarades toutes les informations qui les concernent. Le CME est l'un des lieux d'expression des plus jeunes, qui n'ayant pas la majorité, ne peuvent participer aux opérations électorales et faire entendre leurs projets et attentes. Le CME constitue aussi un lieu de dialogue et d'échanges unique entre élus adultes et les représentants jeunes.

Comment est-il constitué ?

Comme leurs aînés, **les futurs élus doivent résider à Gannat ou dans l'une des communes suivantes** : Bègues, Charmes, Mazeurier, Poëzat et Saint Priest d'Andelot et **être en classe de CM1 ou CM2** dans une des **écoles élémentaires - Pasteur, Malcourlet ou Sainte-Procule**. Le nombre d'élus dans chaque école est propor-

tionnel à sa taille. Les enfants, élus en CM1, le sont pour un mandat de deux ans, avec reconduction automatique. Les enfants peuvent également se présenter en CM2 et sont élus pour un an. Le vote se fait à bulletin secret en un tour, par les enfants de CM1 et CM2 pour les candidats de leur propre école. Les candidats qui récoltent le plus de voix sont élus.

Comment fonctionne-t-il ?

Une fois élus, les jeunes conseillers travaillent au sein de commissions, sur un thème : sport, loisir, culture, environnement, solidarité ou cadre de vie. Ils sont encadrés par un élu référent et un animateur. Les projets 2025/2026 :

- Création d'une exposition sur la thématique du manga
- Après-midi intergénérationnel autour de jeux de société à l'EHPAD
- Organisation d'un jeu de piste en famille



Service Petite Enfance communautaire

Crèche "Les Galipettes"

La crèche "Les Galipettes" accueille **les enfants de 2 mois et demi à 3 ans**. C'est un lieu d'apprentissage et de découverte qui les prépare à la séparation et à la vie en collectivité, mais aussi à l'entrée à l'école. L'équipement bénéficie d'un agrément de **27 places** et est ouvert **du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30**.

Les différents types d'accueil

- Un **accueil régulier** (15 places) pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.
- Un **accueil ponctuel** (9 places) pour une période non-prévisible, accepté en fonction des places disponibles.
- Un **accueil d'urgence** (3 places), réservé aux cas d'urgence médicale ou sociale (rupture brutale d'un mode de garde, difficultés particulières de la famille, etc.), limité à 2 semaines.



Tarif de la crèche à l'heure, calculé en fonction des revenus selon un barème fixé par la CAF.

Relais Petite Enfance (RPE) "Les mini-pousses"

Le RPE communautaire est un lieu d'accueil itinérant, gratuit, d'information et d'accompagnement. Ce service est ouvert aux parents, aux enfants, aux assistants maternels, aux candidats à l'agrément et aux professionnels de l'enfance. C'est un lieu d'écoute, d'échanges, et de rencontres entre les parents et les assistants maternels et c'est aussi un lieu d'activités d'éveil pour les enfants accompagnés des assistants maternels et/ou des parents.

VOUS RECHERCHER UN MODE D'ACCUEIL POUR VOTRE ENFANT ?

Labélisé "Guichet Unique", le RPE est l'unique interlocuteur de référence pour toutes demandes d'information, d'orientation et de coordination concernant les modes d'accueils, collectifs, individuels et périscolaires pour les enfants de 0 à 6 ans sur le territoire.

PLUS D'INFOS :



CONTACT

► CRÈCHE "LES GALIPETTES"

10 allée des Tilleuls

Tél. : 04 70 90 20 20 / lesgalipettes@ccspsl.fr

► RELAIS PETITE ENFANCE COMMUNAUTAIRE

Siège administratif Gannat - 4 allée Jusserand

Tél. : 04 70 32 57 18 / relais.lesminispousses@ccspsl.fr

Patricia Dumont, coordinatrice Petite Enfance - www.comcom-ccspsl.fr - Rubrique Vivre - Petite enfance, enfance



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**SAINT-POURÇAIN
SIOLE LIMAGNE**
comcom-ccspsl.fr

Avec le soutien financier de



Accueil de loisirs mercredis et vacances scolaires

L'Accueil de Loisirs Amédée Boussange situé à Mazerier (au nord de Gannat, à environ 4 km) est géré par la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. Il accueille les enfants à partir de **2 ans et demi** (si scolarisés) les mercredis de l'année scolaire et pendant les petites et grandes vacances.

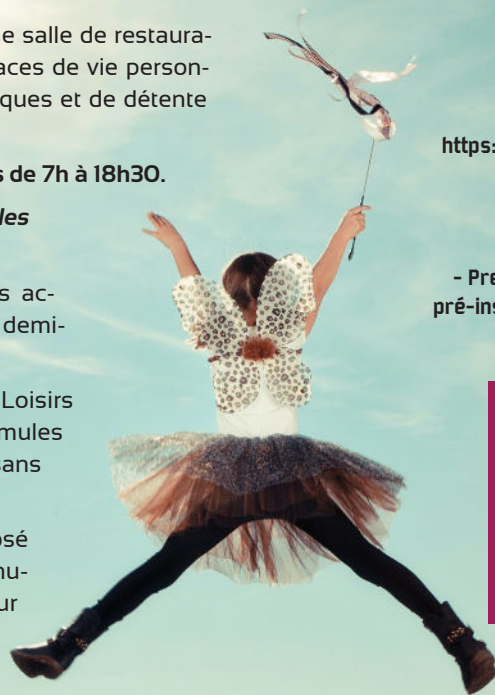
Situé sur un site de 800 m², avec une salle de restauration sur place, ce lieu dispose d'espaces de vie personnalisés, où des temps éducatifs, ludiques et de détente sont organisés.

La structure peut accueillir les enfants de 7h à 18h30.

Quelles sont les différentes formules d'accueil ?

- **Les mercredis** : l'Accueil de Loisirs accueille les enfants en journée ou demi-journée avec ou sans repas.
- **Pendant les vacances** : l'Accueil de Loisirs accueille les enfants suivant trois formules au choix : le matin, l'après-midi sans repas ou à la journée avec repas.

Un **service de transport** est proposé sur diverses communes de la Communauté de communes (dont 2 arrêts sur Gannat). Renseignez-vous pour les horaires et les lieux d'arrêt auprès de la structure.



CONTACT



Accueil de Loisirs Amédée Boussange
Les Presles, 03800 Mazerier

Valérie Mazel, directrice - Tél. : 04 70 90 80 97
alshmazerier@ccspsl.fr

<https://www.comcom-ccspsl.fr/vivre/petite-enfance-enfance/accueil-de-loisirs-communautaire/>

Pour une première inscription :

- Prendre contact avec l'Accueil de loisirs pour obtenir le dossier de pré-inscription du Guichet Unique Petite Enfance, et créer son compte.
- Rencontre obligatoire avec l'équipe de direction.

NOUVEAUTÉ 2026 :

Accès au Portail Petite Enfance-Enfance communautaire pour la gestion des dossiers d'inscription et les réservations en ligne pour la crèche, le RPE et l'ALSH (après création de son compte) :

<https://ccspsl.portail-familles.app/home>



Avec le soutien financier de



Inscription scolaire et périscolaire

Inscription scolaire

Qui est concerné ?

Les pré-inscriptions dans les écoles primaires publiques concernent les enfants qui entrent pour la première fois à la maternelle, en CP, ceux qui changent d'école et les nouveaux arrivants.

Les affectations dans les écoles se font selon le lieu de domiciliation des parents

À qui dois-je m'adresser ?

Votre demande d'inscription se fait directement sur l'Espace Famille accessible depuis le site Internet www.ville-gannat.fr ou en flashant le QR Code (cf. page 2). Créez un compte et suivez les instructions. Une fois votre compte créé, nous procédons à l'inscription aux activités de restauration et d'accueil périscolaire. Vous serez ensuite autonome pour la réservation aux différentes activités

Quand dois-je inscrire mon enfant ?

Dès le 2 avril et jusqu'au 4 mai 2026.

Réinscription périscolaire

(Périscolaire, restauration et PAJ)

Connectez-vous sur l'Espace Famille avec vos identifiants afin de fournir les documents nécessaires à la nouvelle année scolaire. Procédez ensuite aux réservations des activités pour l'année 2026-2027.

Quelles pièces dois-je fournir pour le dossier unique et les inscriptions scolaires ?

- Livret de famille / Carnet de santé de l'enfant / Justificatif de domicile de moins de trois mois
- En cas de divorce ou de séparation, copie du jugement concernant la garde de l'enfant.

Projet d'accueil individualisé (PAI)

Mon enfant souffre d'une allergie ou d'une difficulté de santé, comment est-il accueilli ?

Les enfants concernés sont accueillis sur les différents accueils dès lors que la famille a fourni le PAI au guichet unique (Espace Famille). Ce dernier ne gère que les PAI périscolaires. Pour les PAI scolaires, adressez-vous aux établissements.



Une facturation unique

- **Tarif accueils périscolaires du matin et du soir** : il est calculé à l'heure en fonction des revenus selon un barème fixé par la CAF (information à compléter sur votre Espace Famille).
- **Tarif Point Accueil Jeunes** :
Adhésion annuelle : 20 € (Jeunes Gannatois)
et 30 € (Jeunes domiciliés hors Gannat).



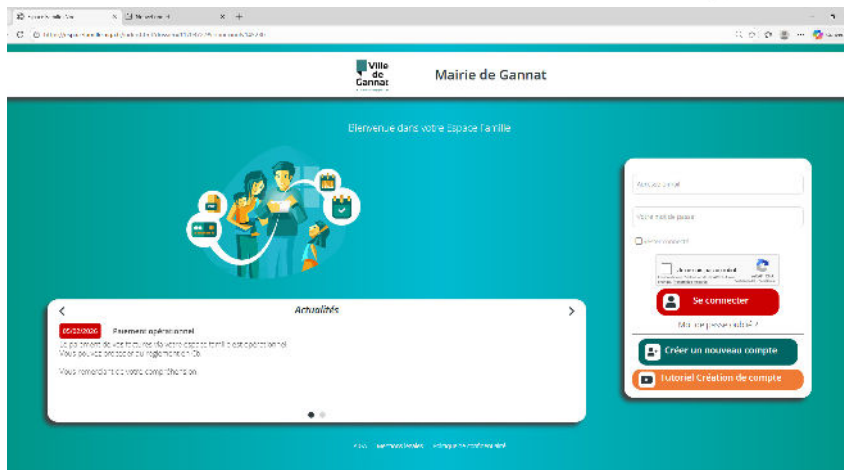
• Tarif restaurant scolaire :

Pour tout enfant ou jeune déjeunant au restaurant scolaire, une adhésion annuelle de 5€ sera facturée à la famille en début d'année scolaire.

- Gannatois maternelle : 3 €
- Gannatois élémentaire : 3,35 €
- Communes extérieures maternelles : 4,10 €
- Communes extérieures élémentaires : 4,40 €
- Enfant muni d'un PAI (avec panier repas fourni par la famille) : 1,50 €
- Jeunes inscrits au PAJ (lors des vacances scolaires) : 3,75 €

Quels sont les moyens de paiements acceptés pour régler ma facture ?

- > Prélèvement automatique (merci de fournir un RIB et signer le contrat financier et mandat de prélèvement, à faire sur place)
- > Paiement en ligne (Payfip sur l'Espace Famille)
- > Carte bleue, espèces ou chèque.



CONTACTS

► INSCRIPTION SCOLAIRE, RÉINSCRIPTION PÉRISCOLAIRE ET FACTURATION

ESPACE FAMILLE / GUICHET UNIQUE

26 Place Hennequin à Gannat

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi :

de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Tél. : 04 70 90 00 50

inscription.guichetunique@ville-gannat.fr

Organisation du temps scolaire et périscolaire

	LUNDI	MARDI
Accueil périscolaire du matin	7 h - 8 h 30	7 h - 8 h 30
Temps scolaire du matin	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Pause méridienne	12 h - 14 h	12 h - 14 h
Temps scolaire de l'après-midi	14 h - 16 h 30	14 h - 16 h 30
Accueil périscolaire du soir	16 h 30 - 18 h 30	16 h 30 - 18 h 30

	JEUDI	VENDREDI
Accueil périscolaire du matin	7 h - 8 h 30	7 h - 8 h 30
Temps scolaire du matin	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h
Pause méridienne	12 h - 14 h	12 h - 14 h
Temps scolaire de l'après-midi	14 h - 16 h 30	14 h - 16 h 30
Accueil périscolaire du soir	16 h 30 - 18 h 30	16 h 30 - 18 h 30

MÉMO ÉCOLES

École maternelle "Eugène Banier"

25 cours de la République - Tél. : 04 70 90 08 79

1

École élémentaire "Louis Pasteur"

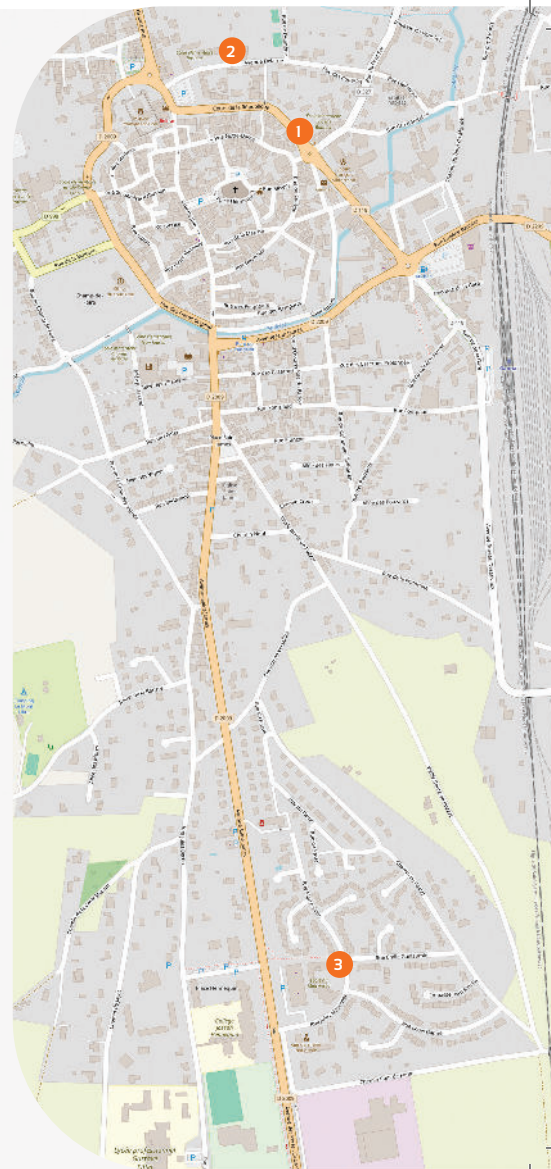
22 avenue Delarue - Tél. : 04 70 90 12 44

2

Groupe scolaire maternelle et élémentaire "Le Malcourlet"

3 rue Jules Massenet à Gannat - Tél. : 04 70 90 09 97

3



Les accueils périscolaires (matin et soir)

Quels sont les horaires et les lieux d'accueil ?

L'accueil périscolaire fonctionne avant et après les heures de classe, de 7 h à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30.

Accueil périscolaire
à partir de 7 h !

Les parents peuvent **récupérer les enfants à 17 h, 17 h 30, 18 h ou 18 h 30**. L'encadrement est assuré, le matin par les animateurs et les atsems, le soir par les animateurs. Les lundis et jeudis, un accompagnement à la réalisation des devoirs et soutien à la scolarité est proposé (encadré par des animateurs et des bénévoles).

CONTACT

Maison des Services et de la Solidarité, 14-16 allée des Tilleuls à Gannat.

Tél. : 04 70 90 67 82 - inscription.guichetunique@ville-gannat.fr

Accueil périscolaire matin, midi et soir (maternelle + élémentaire) - Tél. : 06 71 36 25 11



Fête périscolaire 2023 sur la thématique des sciences avec l'intervention de la compagnie de théâtre Euphoric Mouvence.

La pause méridienne

Où mange mon enfant ?

La pause méridienne se déroule entre 12 h et 14 h (1 ou 2 services organisés en fonction des effectifs). Chaque école dispose de son propre restaurant. Les repas sont confectionnés au restaurant scolaire Jean Jaurès. Les enfants peuvent bénéficier d'un régime sans porc.

Quel accueil pour mon enfant pendant la pause méridienne ?

La pause méridienne est plus qu'un simple temps de repas et de repos. **C'est un temps d'accueil spécifique**, animé par une équipe pédagogique formée (animateurs, atsems, personnel de la restauration scolaire). Tous les temps forts de cette pause sont détaillés dans *La Charte de la pause méridienne*, accessible en téléchargement sur **le site de la Ville - www.ville-gannat.fr** -

Comment sont élaborés les menus ?

Les menus sont élaborés par le chef cuisinier en collaboration avec une diététicienne qui les valide. Le Conseil Municipal des Enfants ainsi que les animateurs participent à l'élaboration de ces menus. Chaque mois, le menu est affiché dans les écoles et consultable sur le site et la page Facebook de la Ville.

Quelle est la provenance des produits ? Un territoire labellisé pour le bien manger.

La Ville de Gannat souhaite pour ses jeunes gannatois une alimentation **saine et équilibrée**, tout en favorisant les **circuits courts**, la valorisation de nos **produits locaux** et du **savoir-faire** de notre personnel de restauration scolaire.

- Les menus comportent une composante **bio** par semaine et un plat **bio** par mois ;
- Le « **fait maison** » est également présent dans les assiettes ;

- La Ville développe des **circuits courts** déjà depuis plusieurs années. Par exemple, pour la livraison du pain, un partenariat est conclu avec les boulangeries Gannatoises ;
- Et depuis janvier 2024, la Ville de Gannat est actice du **Projet Alimentaire Territorial**, portée par la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne. À raison de deux fois par semaine, l'intercommunalité livre la cantine en **produits locaux** (viande, produits laitiers, produits maraîchers et fruits).



La charte de la pause méridienne (extraits)

il apprend à vivre en collectivité

- il crée ses règles de vie,
- il est acteur de son repas,
- il peut être chef de table,
- il peut distribuer le pain et l'eau,
- il peut accompagner l'ambassadeur du compost pour déposer les déchets
- des rituels se mettent en place dans les écoles > il peut être médiateur.

il apprend à être autonome

- en mettant son couvert, en se servant, en partageant, en débarrassant, en coupant ses aliments et en aidant ses camarades,
- il trie ses déchets et met à la poubelle ou au compost,
- il peut être responsable du compost.

il respecte son rythme

- il participe à des animations calmes et adaptés à son âge,
- il choisit ses animations,
- pendant que les grands s'occupent, les petits vont à la sieste ou en temps calmes

il passe de bons moments

- avec ses copains, les adultes qui s'occupent de lui,
- il les respecte,
- il se confie,
- il s'amuse.

il prend soin de sa santé

- il prend plaisir à manger,
- il goûte de tout, découvrant de nouveaux aliments ou cuisiner différemment,
- il évalue sa faim afin d'éviter le gaspillage,
- il respecte les règles d'hygiène



Point Accueil Jeunes

Le PAJ c'est quoi ?

C'est un lieu d'accueil, situé avenue Saint James à Gannat. Les jeunes de 10 ans minimum, scolarisés au collège, et jusqu'à 17 ans, peuvent se réunir, encadrés par des animateurs. Animations, activités, sorties, voyages sont organisés. Le PAJ est un **lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expression** favorisant l'émergence de projets.

Le PAJ c'est quand ?

► Pendant l'année scolaire :

- les mardis et jeudis de 17 h à 18 h 30
(soutien à la scolarité)
- et les mercredis de 13 h 30 à 18 h
(les horaires peuvent varier en fonction du planning d'activités ou autres).

► Pendant les vacances scolaires :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h, ou en journée continue avec la possibilité de prendre un repas préparé par le restaurant scolaire Jean Jaurès.
- Le PAJ organise aussi des veillées de 20 h 30 à 23 h. Il est alors aussi proposé aux jeunes des sorties à la journée, des mini-camps ou des séjours.

TARIF ADHÉSION ANNUELLE

- Jeunes habitant à Gannat : 20 €
- Jeunes extérieurs : 30 €
- Repas : 3,75 €
- Pause méridienne : 5 €



CONTACT ►

Pour tous renseignements et inscriptions :
PAJ, 116 avenue Saint James à Gannat - 06 75 38 21 37
paj@ville-gannat.fr

FACTURATION ►

Maison des Services et de la Solidarité, 14-16 allée des Tilleuls à Gannat
Tél. : 04 70 90 67 82 - inscription.guichetunique@ville-gannat.fr